

Council Member Inquiry Form

Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Subject: Rats in Beacon Hill-Cyrville

Objet : Rats dans le quartier Beacon Hill–Cyrville

Submitted at: Community and Protective Services Committee **Présenté au:** Comité des services communautaires et de protection

From/Exp.: _____ **Date:** May 19, 2022 **File/Dossier :** CPS 04 - 22

Councillor/Conseiller: **Date: le** 19 mai 2022

M. Tierney

To/Destinataire:

General Manager, Emergency and Protective Services / Directeur général, Services de protection et d'urgence

General Manager, Infrastructure and Water Services Department / Directrice générale, Direction générale des services d'infrastructure et d'eau

General Manager, Public Works / Directeur général, Services des travaux publics

General Manager, Recreation, Cultural and Facility Services / Directeur général, Service des loisirs, de la culture et des installations

General Manager, Transit Services / Directrice générale, Direction générale des services de transport en commun

Medical Officer of Health / Médecin chef en santé publique

Inquiry:

Beacon Hill-Cyrville residents, in surrounding neighbourhoods of Stage 2 Light Rail construction, have been battling an increasing rat infestation, in direct correlation to construction. This is an issue along the entire stretch of the LRT2 route, and is not limited to my ward, as has been corroborated by my colleagues and reported in a recent CBC article.

We are fielding complaints from multiple Condominium Corporations and residents, incurring costs for rat abatement.

As this has become a persistent, situation which will not resolve itself, has the City communicated any information to residents, and what are the steps, going forward, to rid this public nuisance, and/or provide assistance to those affected?

Demande de renseignement:

Les résidents de Beacon Hill–Cyrville qui vivent autour du chantier de l'Étape 2 du projet de train léger font face à une infestation de rats qui s'aggrave, en lien direct avec les travaux. Ce problème touche tout le tracé de l'Étape 2 et s'étend au-delà des limites de mon quartier, un fait corroboré par mes collègues et traité dans un article récent de CBC.

Nous recevons des plaintes d'associations condominiales et de résidents qui doivent engager des coûts pour faire abattre la vermine.

La situation perdure et ne se résoudra pas par elle-même. La Ville a-t-elle communiqué avec les résidents à ce sujet? Quelles mesures seront prises pour éliminer cette nuisance publique et prêter assistance aux personnes touchées?

Response (Date: 2023-Jun-20)

The City addresses rodent related complaints and concerns through a variety of measures, including education, providing recommendations to property owners, conducting property standards inspections, park maintenance, food premise inspections, tracking service request volumes and baiting on city property when appropriate.

Effective control of rat problems is associated with education on improved property standards and control of available food sources for rats.

There is rat control information for residents available on [Ottawa Public Health's website](#), and a guide [Preventing Rats on Your Property: A Guide for Property Owners and Tenants](#). Upon request, Ottawa Public Health can provide Councillors with communication products with rat control information available in English, French, Arabic and Somali.

Education and outreach are the first steps for By-law and Regulatory Services in addressing matters related to rodents and is an important component of their role in pest management. Bilingual educational materials (i.e., door hangers) are circulated in areas that receive complaints about rodents, which includes information for residents on how to prevent and respond to vermin infestations. Messaging related to pest control has also been posted on By-law and Regulatory Services' social media accounts to

broadly communicate this information to residents. Posting messaging to social media remains an option to promote future educational campaigns.

After all other options have been considered, a complaint can be made to 3-1-1 to request investigation and enforcement of the [Property Standards By-law](#), [Property Maintenance By-law](#) and/or the [Rental Housing Property Management By-law](#). These by-laws have provisions related to pest management on both residential and non-residential properties. Roles and responsibilities are clearly defined for both landlords and tenants as it pertains to pest control and prevention on the [City's rental housing website](#).

Related to management on public property, Public Works routinely conducts park maintenance and has not observed a significant issue of rats in public parks.

Recreation, Cultural and Facility Services works with qualified contractors to conduct integrated pest control management and animal control within City facilities, while following proper waste management regulations and guidelines regarding securing waste. Infrastructure and Water Services will conduct sewer baiting should staff find the presence of rats is related to the sewer system. However, staff have monitored the uptake of bait in sewers, and found that based on the results, it is not typically an effective method to respond to concerns.

Pertaining to construction, projects can reveal existing issues, causing rat dispersals as construction and vibrations disturb their nesting sites and bring them into the open.

Planning, Real Estate and Economic Development has confirmed Building Code Services and Planning Services are not able to withhold a building permit, demolition permit or planning application based on a condition of rat baiting under the Ontario Building Code Act and Planning Act. Legal Services advised that the City would not have the authority to enforce any punitive actions based upon these acts as they relate to the rats.

Although baiting programs have previously been implemented for a few specific municipal construction projects, more effective control of rat problems is associated with education on improved property standards and control of available food sources for rats.

Next Steps

The City is committed to enhancing service delivery, researching best practices and networking with other municipalities, organizations and partners.

An internal Rat Mitigation Working Group has been re-established, including cross-departmental representation from Emergency and Protective Services, Infrastructure and Water Services, Ottawa Public Health, Planning Real Estate and Economic

Development, Public Works and Recreation, Cultural and Facility Services. The purpose of this working group is to share information and coordinate the City's approach, ensuring streamlining and communication across all responsive departments.

Réponse (Date: le [20 juin 2023](#))

La Ville traite les plaintes et les préoccupations liées aux rongeurs par l'intermédiaire de diverses mesures, notamment l'éducation, la formulation de recommandations aux propriétaires, l'inspection des normes d'entretien des biens, l'entretien des parcs, l'inspection des dépôts d'aliments, le suivi des volumes de demandes de service et l'appâtage sur les propriétés de la ville, le cas échéant.

Un contrôle efficace des infestations de rats est associé à l'éducation sur l'amélioration des normes d'entretien des biens et du contrôle des sources de nourriture accessibles aux rats.

Les résidents ont accès à des informations sur la lutte contre les rats sur le [site Web de Santé publique Ottawa](#), ainsi qu'à un guide intitulé [*Empêcher l'installation des rats sur votre propriété : Guide à l'intention des propriétaires et des locataires*](#). Santé publique Ottawa peut fournir sur demande aux conseillers des produits de communication en anglais, en français, en arabe et en somali contenant des informations sur la lutte contre les rats.

L'éducation et la sensibilisation sont les premières étapes permettant aux Services des règlements municipaux de traiter les questions liées aux rongeurs et constituent un élément important de leur rôle dans la lutte antiparasitaire. Du matériel éducatif bilingue (p. ex., des affichettes de porte) est distribué dans les zones visées par des plaintes concernant les rongeurs. Il s'agit notamment d'information destinée aux habitants sur la manière de prévenir les infestations par la vermine et d'y remédier. Des messages relatifs à la lutte antiparasitaire ont également été publiés sur les comptes de médias sociaux des Services des règlements municipaux afin de diffuser largement ces informations auprès des résidents. La diffusion de messages sur les médias sociaux demeure une option de promotion de campagnes d'éducation à venir.

Une fois toutes les autres options envisagées, une plainte peut être déposée au 3-1-1 pour demander une enquête et l'application du [Règlement sur les normes d'entretien des biens](#), du [Règlement sur l'entretien des propriétés](#) ou du [Règlement sur la gestion des logements locatifs](#). Ces règlements contiennent des dispositions relatives à la lutte antiparasitaire sur les propriétés résidentielles et non résidentielles. Les rôles et les responsabilités des propriétaires et des locataires en matière de prévention et de lutte antiparasitaire sont clairement définis sur le [site Web de la Ville consacré aux](#)

logements locatifs.

En ce qui concerne la gestion des biens publics, Travaux publics procède régulièrement à l'entretien des parcs et n'a pas observé de gros problèmes de rats dans les parcs publics. La Direction générale des loisirs, de la culture et des installations travaille avec des entrepreneurs qualifiés pour assurer une gestion intégrée de la lutte antiparasitaire et du contrôle des animaux dans les installations de la ville, tout en respectant la réglementation de gestion des déchets et les directives relatives à la protection des déchets. Les Services d'infrastructure et d'eau procéderont à l'appâtage des égouts si le personnel constate que la présence de rats est liée au réseau d'égouts. Toutefois, le personnel a contrôlé l'utilisation des appâts dans les égouts et a conclu que, d'après les résultats, il ne s'agit généralement pas d'une méthode efficace pour répondre aux préoccupations.

En ce qui concerne la construction, les projets peuvent révéler des problèmes existants, provoquant la dispersion des rats lorsque la construction et les vibrations perturbent leurs sites de nidification et les exposent au grand jour. Planification, Immobilier et Développement économique a confirmé que les Services du Code du bâtiment et les Services de planification n'étaient pas habilités à refuser de délivrer un permis de construire ou un permis de démolition, ou à refuser une demande d'aménagement en raison d'une condition relative à l'appâtage de rats en vertu de la *Loi sur le code du bâtiment* et de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario. Les Services juridiques ont indiqué que la Ville n'aurait pas le pouvoir d'appliquer des mesures punitives fondées sur ces actes en ce qui concerne les rats.

Bien que des programmes d'appâtage aient déjà été mis en œuvre pour quelques projets de construction municipaux précis, un contrôle plus efficace des problèmes liés aux rats est associé à l'éducation sur l'amélioration des normes d'entretien des biens et du contrôle des sources de nourriture accessibles aux rats.

Prochaines étapes

La Ville s'engage à améliorer la prestation de services, à rechercher des pratiques exemplaires et à collaborer avec d'autres municipalités, organisations et partenaires.

Un groupe de travail interne sur la lutte contre les rats a été rétabli, comprenant des représentants de différentes directions générales : Services de protection et d'urgence; Services d'infrastructure et d'eau; Santé publique Ottawa; Planification, Immobilier et Développement économique; Travaux publics et Direction générale des loisirs, de la culture et des installations. Ce groupe de travail a pour objectif d'échanger des

renseignements et de coordonner l'approche de la Ville, en veillant à la rationalisation et à la communication entre toutes les directions générales concernées.

Standing Committees / Commission Inquiries:

Demande de renseignements des Comités permanents / Commission :

*Response to be listed on the **Environment and Climate Change Committee** Agenda of [June 20, 2023](#) and the Council Agenda of June 28, 2023*

*La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du **Comité de l'environnement du changement climatique** prévue le [20 juin 2023](#) et à l'ordre du jour de la réunion du Conseil prévue le [28 juin 2023](#).*